



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Le 5 novembre 2004

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Amélioration du climat fiscal : La CCIP salue les mesures annoncées**

Soucieuse de la pression que peut parfois exercer l'administration fiscale sur les entreprises, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) se réjouit des mesures d'amélioration de leurs relations avec l'administration fiscale, annoncées hier par le Ministre de l'Economie et des Finances, Nicolas Sarkozy.

Ces mesures, qui devraient figurer pour l'essentiel dans la loi de finances rectificative pour 2004, répondent très largement aux aspirations des contribuables lorsqu'ils font face à un contrôle fiscal.

La CCIP accueille favorablement la consolidation des accords préalables en matière de prix de transfert dans les transactions intra-groupes, la limitation de la durée des contrôles fiscaux sur place effectués par l'administration, ainsi que l'amélioration apportée aux procédures de consultation préalable de l'administration fiscale (rescrit) qu'elle souhaitait depuis de nombreuses années. *"Sur ce point, la publication des rescrits comportant une interprétation de dispositions de portée générale nous paraît de nature à grandement améliorer la connaissance et la sécurité de la règle fiscale"*, indique le Président de la CCIP, Michel Franck.

La CCIP se satisfait également de l'élargissement du champ de compétence des commissions départementales des impôts à des thèmes nouveaux tels que les allègements fiscaux pour les entreprises nouvellement créées et les situations de fait entraînant la qualification juridique des opérations. Elle préconisait d'ailleurs fortement cette mesure dans un rapport<sup>1</sup> transmis aux pouvoirs publics en 2003. Les Chambres de commerce et d'industrie désignent les représentants des contribuables qui siègent dans ces commissions. La CCIP entend donc apporter tout son concours à l'examen des modalités pratiques de cette dernière mesure.

Information presse :

Isabelle de Battisti - 01 55 65 70 65 – [idebattisti@ccip.fr](mailto:idebattisti@ccip.fr)

<sup>1</sup>Un nouvel élan pour les commissions départementales des impôts - les propositions de la CCIP", rapport de Jean-Pierre Mélot, adopté par l'Assemblée Générale de la CCIP le 6 novembre 2003